

COMMUNIQUÉ

Diffusé le 7 avril 2022

Budget fédéral 2022-2023 : avancée en droit d'auteur et investissements légers pour soutenir les arts de la scène

L'APEM salue deux avancées annoncées au budget 2022-2023, dévoilé aujourd'hui par Chrystia Freeland, vice-première ministre et ministre des Finances du Canada.

Le budget prévoit des modifications à la Loi sur le droit d'auteur afin de faire passer la durée de protection du droit d'auteur de 50 à 70 ans après la mort de l'auteur. Cette avancée, qui renforcera le droit d'auteur au pays, a été négociée dans le cadre de l'Accord Canada États-Unis Mexique en 2018. Le budget rappelle la détermination du gouvernement à faire en sorte que la Loi sur le droit d'auteur protège les détenteurs de droits, ce qui selon l'APEM devra passer par davantage de modifications substantielles.

Notre association salue les nouveaux investissements de 50 M\$ en 2022-2023 destinés au ministère du Patrimoine canadien, au Conseil des arts du Canada et à Téléfilm Canada. Bien que peu de détails soient disponibles au moment d'écrire ces lignes, ces sommes seront fort probablement destinées à soutenir le secteur des arts de la scène en contexte de pandémie. Bien qu'utiles, ces investissements ne nous approchent pas de la promesse libérale de faire passer le financement du Fonds de la musique du Canada à 50 M\$ d'ici 2024-2025, ce que déplore l'APEM.

Enfin, l'APEM rappelle l'importance de l'adoption rapide du projet de Loi C-11 visant à moderniser la loi sur la radiodiffusion, dans le but de créer un environnement propice à la création de revenus autonomes pour notre secteur de la musique. Cela passe par l'adoption d'une loi sans faille permettant à notre musique de rejoindre son public.

-30-

À propos de l'APEM

L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) représente les éditeurs musicaux francophones au Canada. Ses membres représentent environ 830 maisons d'édition comportant 400 000 œuvres musicales.

À propos de l'édition musicale

Les éditeurs musicaux sont les professionnels de la gestion des œuvres musicales et du développement de la carrière des créateurs. On dit qu'ils sont aux auteurs-compositeurs et à leurs œuvres ce qu'un gérant est à un interprète. Les activités éditoriales génèrent des revenus dans tous les contextes où nous pouvons utiliser de la musique (concerts, enregistrements sonores, réinterprétations, productions audiovisuelles, Web, jeux vidéo, etc.).

Renseignements

Jérôme Payette, Directeur général 514 525-046, poste 1 jpayette@apem.ca